Rapport d'activités 2023
Le cadre de vie de demain dans l'Est lausannois

Jean-Michel Zellweger © 2018

Lausanne-Morges
Est Lausannois

TABLES DES MATIÈRES

1.	**EDITORIAL**	3
2.	**LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ DURABLE**	**4**
	Image directrice des mobilités actives	4
	Une passerelle de mobilité douce sur le viaduc de Rochettaz	5
	Mesure infrastructurelle du PALM : Réaménagement de l'Avenue de Lavaux à Pully	6
	Avant-projets en cours pour les routes cantonales de Lutry	8
	La fréquentation de la ligne 47	9
3.	**LES PROJETS DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS**	**10**
	Concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives	10
	Aménagements transitoires à la Place Neuve à Pully	12
4.	**LA MISE EN ŒUVRE DU PALM : MESURES D'URBANISATION**	**13**
	Révision du PACom de Paudex	13
	Révision du PACom de Belmont-sur-Lausanne	14
	Révision des outils d'aménagement communaux de Pully	15
	Révision partielle du PACom de Lutry - Phase I	17
	Plan d'affectation « En Arnier III » à Belmont-sur-Lausanne	18
	Plan d'affectation « Chamblandes-dessous » à Pully	19
	Plan d'affectation « Burquenet sud » à Lutry	20
5.	**L'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES DE DEMAIN**	**21**
	Révision du PALM 2025	21
	Plan de développement des réseaux thermiques	23
6.	**QU'EST-CE QUE LE SDEL ?**	**24**
7.	**QU'EST-CE QUE LE PALM ?**	**25**
8.	**L'ANNÉE 2023 EN UN COUP D'ŒIL**	**26**

1. EDITORIAL

Le Comité de pilotage du Schéma directeur de l'Est lausannois a le plaisir de vous présenter son rapport d'activités.

Durant l'année 2023, les Communes de l'Est lausannois et le bureau technique du Schéma directeur (SDEL) ont développé des projets qui nourrissent la révision du projet d'agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM 2025) et mettent en œuvre les PALMs précédents.

En effet, deux études pilotées par le bureau du SDEL, sont intégrées dans le PALM 2025 :

- Les réflexions du *Concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives*, validé en septembre 2023, s'inscrivent dans le PALM 2025, avec, en particulier, la définition d'un parc d'agglomération sur les rives de l'Est lausannois.
- L'*Image directrice des mobilités actives*, initiée en juillet 2023, a alimenté le diagnostic et la stratégie mobilité du PALM 2025.

Quant aux communes de l'Est lausannois, elles ont bien avancé dans la mise en œuvre de mesures d'urbanisation inscrites dans le projet d'agglomération, à savoir la révision des plans d'affectation communaux (PACom) ou encore l'élaboration de plans d'affectation (PA).

En ce qui concerne les mesures infrastructurelles financées par la Confédération via le PALM, les Communes ont développé en 2023 les projets de réaménagement de leurs routes cantonales. De plus, des démarches sont entreprises auprès des CFF, par le biais du SDEL, pour réaliser une passerelle de mobilité active sur le viaduc de Rochettaz, mesure inscrite dans les PALMs précédents et qui devrait bénéficier d'un cofinancement fédéral dans le PALM 2025.

Le Comité de Pilotage du SDEL vous souhaite une agréable lecture.

Gil Reichen
Président du COPIL et Syndic de Pully

2. LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ DURABLE

source : bureau du SDEL

IMAGE DIRECTRICE DES MOBILITÉS ACTIVES

Les modes actifs sont identifiés comme une thématique prioritaire dans le rapport technique « Mobilité et urbanisme » du SDEL (2011). C'est dans ce cadre que l'image directrice des mobilités actives a été lancée en été 2023. L'objectif principal de cette dernière est de favoriser les déplacements à vélo ou à pied dans l'Est lausannois et de limiter les déplacements en transport individuel motorisé pour des courtes distances. Le groupe de suivi de l'étude est composé du bureau technique du SDEL, des quatre communes de l'Est lausannois, des transports publics lausannois (TL) et de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

La première phase, débutée en juin 2023, dresse un état des lieux du territoire et des planifications existantes en lien avec les modes doux (par exemple, la stratégie cantonale vélo, les projets d'agglomération, les études intercommunales et communales). En outre, elle met en évidence les manques et les enjeux auxquels il faudra répondre dans la phase suivante qui est la stratégie. Cette dernière, également réalisée en grande partie en 2023, pose des objectifs visant à promouvoir et faciliter les pratiques de mobilité active, notamment, en proposant des réseaux cyclable et piéton attrayants, sécurisés, denses et directs.

La dernière phase de l'étude, qui sera réalisée en 2024, est dédiée aux propositions de mesures visant à mettre en œuvre la stratégie. Certaines d'entre elles seront aussi inscrites dans le PALM 25 et pourront potentiellement bénéficier d'un cofinancement fédéral.

Bureau du SDEL

UNE PASSERELLE DE MOBILITÉ DOUCE SUR LE VIADUC DE ROCHETTAZ

Un projet de passerelle de mobilité douce sur le viaduc ferroviaire de Rochettaz est inscrit dans les projets d'agglomération Lausanne-Morges 2007, 2012 et 2016. En 2021, les CFF mettent à l'enquête publique un projet d'assainissement du viaduc. L'opportunité de concrétiser le projet de passerelle et de bénéficier de synergies de travaux avec les CFF se présente alors aux communes du SDEL. Elles décident, dès lors, de réaliser une étude pour démontrer la faisabilité d'une passerelle sur cet ouvrage et en estimer les coûts.

Courant 2023, les communes du SDEL envoient l'étude de faisabilité aux CFF afin qu'ils l'analysent et fassent part de leur position. Les CFF ne s'opposent pas à la réalisation de ce projet, moyennant le respect de certaines contraintes. Dans le même temps, le COPIL Est décide de mandater un bureau d'assistant à la maîtrise d'ouvrage afin d'appuyer les communes et le bureau technique du SDEL dans les discussions avec les CFF.

En décembre 2023, un atelier est organisé avec les communes, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et les CFF. Cet atelier réunit toutes les parties concernées pour discuter du projet de passerelle et du projet d'assainissement du viaduc par les CFF.

Afin de réaliser le chaînon manquant de cet itinéraire structurant de mobilité douce inscrit dans le PALM tout en bénéficiant d'une subvention fédérale, cette mesure sera réinscrite dans le PALM 25.

Bureau du SDEL

source : bureau du SDEL

MESURE INFRASTRUCTURELLE DU PALM : RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LAVAUX À PULLY

Construite en 1964, l'avenue de Lavaux est la colonne vertébrale du réseau routier de l'Est lausannois. Avec environ 20'000 véhicules par jour ouvrable, cette route cantonale a pour fonction principale d'assurer le transit à travers Pully.

Elle est appelée à devenir un axe fort de transport public urbain par la transformation de l'actuelle ligne 9 des TL en « BHNS » pour « Bus à Haut Niveau de Service ». Cette nouvelle ligne intégrera de meilleures fréquences, des déplacements plus rapides, une régularité du temps de parcours, un meilleur niveau de confort des passagers ainsi qu'une plus grande capacité de transport ; les nouveaux véhicules prévus pouvant transporter entre 180 et 200 personnes. L'intégration du BHNS constitue une opportunité de requalifier l'avenue de Lavaux, afin de lui donner un caractère moins routier, tout en maintenant son rôle d'axe principal. La mobilité douce fait partie intégrante du projet ; plusieurs traversées piétonnes en surface seront réintroduites, ainsi que des pistes cyclables.

A terme, le tracé de l'axe fort BHNS permettra de relier l'Est lausannois à Bussigny, en passant par le centre de Lausanne.

Réaménagement du carrefour à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. de la Damataire

En raison de la mise en suspens des études du projet partiel 7 (PP7) sur certains tronçons, la Commune de Pully réalise une optimisation du projet au niveau du carrefour de la Damataire.

Cette reprise de projet est essentielle à la poursuite des objectifs défendus par le projet partiel 8 (PP8), à savoir le réaménagement complet des aménagements de surface et la réfection des infrastructures souterraines de l'avenue de Lavaux. En effet, ces deux périmètres cumulés (PP7 + PP8) couvrent l'ensemble des 1.5 km de cette route cantonale n° 780 entre les limites communales de Lausanne et de Paudex.

La reprise des études doit non seulement permettre d'amener ce projet jusqu'à une nouvelle mise à l'enquête publique, planifiée au 2ème semestre 2024, mais également de communiquer sur son état d'avancement jusqu'au passage du préavis pour la validation du PP8 et la levée des oppositions, prévu en novembre 2024.

Nicolas Bolomey, adjoint au chef de service, Direction des travaux et des services industriels, Ville de Pully

source : Ville de Pully

AVANT-PROJETS EN COURS POUR LES ROUTES CANTONALES DE LUTRY

Suite à la décision du Conseil communal de Lutry, la Municipalité a engagé les études d'avant-projet pour la réfection des routes cantonales RC 768, RC 777 et RC 780 (routes de la Petite Corniche, d'Ouchy et de Lavaux). Les deux dernières routes cantonales ont fait l'objet de mesures infrastructurelles dans le PALM 2016.

L'avant-projet servira de lignes directrices pour les futurs chantiers d'entretien de ces routes cantonales en traversée de localité. Différentes variantes ont ainsi été étudiées. Celles-ci ont fait l'objet d'une évaluation multicritères et ont été présentées à la Municipalité le 22 novembre 2023.

Conformément au préavis, la Municipalité a demandé au Président du Conseil communal de constituer un groupe de consultation formé de deux membres de chaque groupe politique présent au sein de l'organe délibérant. Ce dernier aura la tâche d'accompagner la réalisation de l'avant-projet.

Noémie Urfer, déléguée à la mobilité, Service de la mobilité, Commune de Lutry

source : bureau du SDEL

source : tl

LA FRÉQUENTATION DE LA LIGNE 47

En 2021, les Communes de Bourg-en-Lavaux et de Lutry ont décidé de prolonger la ligne TL 47 entre les arrêts « Lutry, Landar » et « Grandvaux, Pra Grana ». Ainsi, depuis le changement d'horaire de fin 2021, la ligne 47 opérée par les TL se termine à Grandvaux et la ligne régionale 67, opérée par Car Postal, qui reliait « Pully, Val-Vert » à « Cully, gare » a été supprimée.

Depuis cette modification, la ligne TL 47 connaît un succès notable. Déjà entre 2021 et 2022, on pouvait constater que la fréquentation aux mêmes arrêts de bus avait augmenté. Cependant, la forte augmentation de 21,2 % s'expliquait en partie par la mise en place d'un véhicule d'une plus grande capacité que sur l'ancienne ligne 67.

En 2023, la fréquentation de la ligne TL 47 a encore augmenté. En effet, elle a véhiculé 1'083'282 passager·ère·s en 2023 contre 981'167 en 2022, soit une augmentation de plus de 10 %. Ainsi, les chiffres de l'année 2023 permettent de confirmer que le changement qui a eu lieu en 2022 porte ses fruits.

Bureau du SDEL

3. LES PROJETS DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR DES RIVES

Les rives du lac de l'Est lausannois, situées sur les communes de Lutry, Paudex et Pully, sont identifiées par le Rapport technique « Mobilité & Urbanisme » du SDEL (2011) comme un secteur à enjeux paysagers, d'urbanisation et de mobilité multimodale. Ce rapport définit des lignes directrices qui sont ensuite approfondies par différentes études menées par le SDEL :

- L'étude préliminaire pour un diagnostic multimodal de la RC 777, réalisée en 2016, se concentre principalement sur la route cantonale qui traverse le périmètre d'est en ouest et établit un état des lieux de l'aménagement actuel de l'axe routier.
- Le concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives s'appuie sur les réflexions de cette première étude et y apporte des compléments paysagers et urbanistiques sur un site plus large.

Initié en 2019, le concept d'aménagement intercommunal est finalisé dans le courant de l'année 2023 et validé par le COPIL Est en septembre. Cette étude a pour but de développer une vision d'aménagement cohérente et identitaire des rives du lac à l'échelle du SDEL, tout en laissant s'exprimer les spécificités locales de chaque commune.

Le secteur des rives du lac est analysé sous l'angle de 3 thématiques générales : les espaces ouverts, l'urbanisation et la mobilité, que l'on retrouve comme un fil rouge tout au long de l'étude.

Sur la base d'un diagnostic approfondi qui identifie les différents enjeux de cette portion territoire, des stratégies sectorielles sont définies, puis appliquées de manière plus détaillée dans le cadre de principes d'aménagement localisés élaborés pour le sentier des rives du lac ainsi que pour la route cantonale (RC 777). Pour finir, un plan d'actions détermine la mise en œuvre du concept d'aménagement, notamment à travers l'inscription d'un parc d'agglomération dans le PALM 2025 (mesure paysagère).

Bureau du SDEL

Pour plus d'informations, cliquez ici.

source : bureau du SDEL

AMÉNAGEMENTS TRANSITOIRES À LA PLACE NEUVE À PULLY

Le projet pilote d'aménagement de l'espace public de la place Neuve, dont le crédit d'études a été validé par la Municipalité le 21 décembre 2022, s'est déroulé de janvier à décembre 2023.

Menée avec le concours d'un bureau spécialisé dans l'activité d'espaces publics, cette démarche d'urbanisme transitoire a permis d'apporter un changement d'image et d'usage rapide, de tester des solutions d'aménagements durant une année et d'intégrer la population en amont du projet dans le but de faciliter l'acceptation des projets à venir.

Quatre ateliers participatifs ont jalonné l'année 2023, débouchant sur un document de recommandations pour aménager la place Neuve sur le long terme et de manière pérenne. Ce nouvel aménagement permettra de renforcer le cœur de Pully, défini comme centralité principale dans le PALM.

Vincent Chardonnens, adjoint au chef de service, Direction de l'urbanisme et de l'environnement, Ville de Pully

source : Ville de Pully

4. LA MISE EN ŒUVRE DU PALM : MESURES D'URBANISATION

RÉVISION DU PACOM DE PAUDEX

Datant de 1987, le plan d'affectation communal (PACom) de Paudex a fait l'objet d'une première révision en 1998, parallèlement à l'élaboration du plan directeur communal (PDCom). Depuis lors, diverses législations sont entrées en vigueur et d'importantes planifications ont été réalisées tant au niveau régional, cantonal que fédéral. Par ailleurs, le développement récent de la commune, en grande partie construite, impose une réflexion nouvelle sur les zones résidentielles. La Municipalité de Paudex a donc décidé de réviser son PACom.

Après l'adoption par le Conseil Communal le 8 mars 2021, le PACom a été soumis au Canton. Afin d'être conforme aux exigences, ce dernier a demandé un certain nombre de modifications, concernant notamment la zone centrale où les dispositions de protection des bâtiments ont été précisées.

Entièrement concerné par le périmètre d'agglomération, le nouveau plan prévoit d'accueillir à terme 1'264 nouvelles·aux habitant·e·s. Il vise une densification de qualité, en préservant des espaces verts, en développant des endroits où il fait bon vivre et une circulation piétonne agréable.

L'ensemble des modifications a été présenté à la population le 16 mai 2022 et la mise à l'enquête publique complémentaire qui a suivi n'a suscité aucune remarque ni opposition. Le PACom a été validé par le Canton de Vaud le 19 octobre 2023. Toutefois, sa mise en application est aujourd'hui bloquée par un recours contre la levée d'une opposition et la suite de la procédure est entre les mains de la Cour de droit administratif et public de l'Etat de Vaud (CDAP).

Jean-François Spring, conseiller municipal, Commune de Paudex

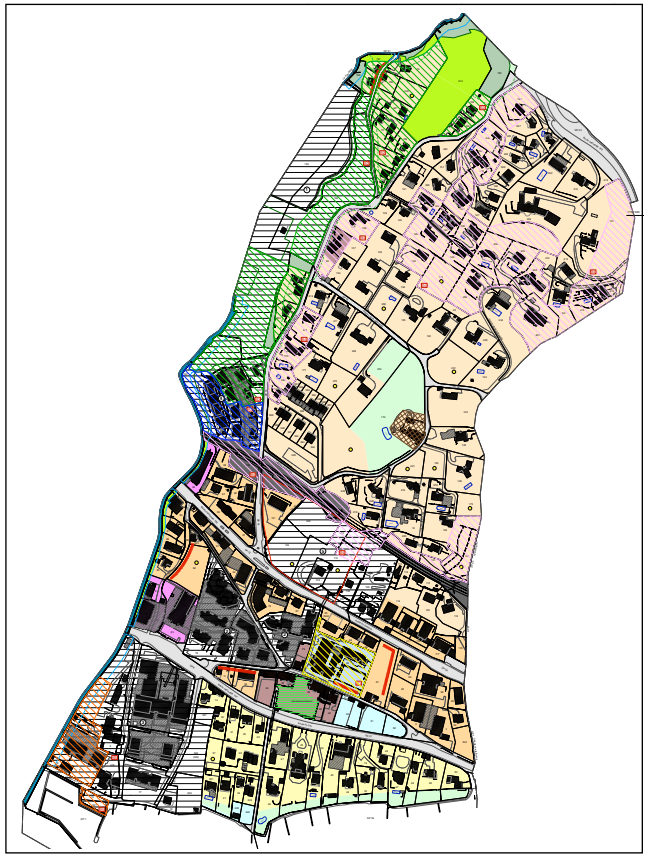

source : Commune de Paudex

source : Jean-Michel Zellweger

RÉVISION DU PACOM DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Datant de 1984, le plan d'affectation communal (PACom) de Belmont-sur-Lausanne a fait l'objet d'une révision, notamment dans le but d'actualiser le règlement des constructions et d'inscrire le périmètre compact du PALM, les zones de dangers naturels, l'espace réservé aux eaux (ERE) ainsi que le relevé des nouvelles lisières forestières dans le plan. L'accueil de nouvelles·aux habitant·e·s se fait par l'augmentation des droits à bâtir mais aucune nouvelle zone à bâtir n'est ouverte.

Le PACom de Belmont-sur-Lausanne est soumis à l'enquête publique en juin 2023, avec un surdimensionnement incompressible de 144 habitant·e·s.

L'enquête a suscité 14 oppositions dont 3 ont été retirées après argumentation écrite. Les auteur·e·s des 11 autres oppositions ont été reçu·e·s conformément à la LATC. En vue de son adoption, un préavis sera présenté au Conseil communal en séance du 7 mars 2024.

Catherine Schiesser, conseillère municipale, Commune de Belmont-sur-Lausanne

RÉVISION DES OUTILS D'AMÉNAGEMENT COMMUNAUX DE PULLY

Le 28 septembre 2022, la Municipalité de Pully informait le Conseil communal de sa décision d'ouvrir un crédit d'études afin d'amorcer les démarches préalables aux travaux de révision du plan directeur communal (PDCom) et du plan d'affectation communal (PACom). Ce crédit a permis l'ouverture d'un appel d'offre pour la révision du PDCom en février 2023 puis l'adjudication d'un mandat à un groupement de mandataire piloté par un bureau d'urbanisme au mois de mai.

Sur cette base, la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE) a travaillé à la rédaction d'un préavis pour solliciter un crédit d'études pour la révision conjointe du PDCom et du PACom, lequel a fait l'objet d'une adoption par le Conseil communal le 24 mai 2023.

Plan directeur communal

Les travaux de révision du PDCom ont débuté au mois de juin 2023 avec la première phase de diagnostic et de définition des enjeux qui s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année. Afin de nourrir cette première phase des travaux, différents ateliers ont été menés de septembre à décembre, avec la Municipalité, la commission permanente d'urbanisme (CPU), la population – lesquels ont réuni près de 100 personnes – et les services de l'administration communale.

Plan d'affectation communal

Conformément à la stratégie et au calendrier fixé par la Municipalité de Pully dans le cadre de la révision de ses outils d'aménagement du territoire, les travaux préparatoires pour l'élaboration du nouveau PACom et de son règlement ont commencé au deuxième semestre 2023 avec l'organisation de l'appel d'offre.

Plusieurs ateliers internes à l'administration ont été réalisés pour définir les attentes politiques et techniques, et fixer le cadre du mandat. L'appel d'offre a été publié au mois de novembre avec un retour des offres fixé au 22 janvier 2024.

Vincent Chardonnens, adjoint au chef de service, Direction de l'urbanisme et de l'environnement, Ville de Pully

Atelier participatif pour le plan directeur communal de la Ville de Pully, source : Ville de Pully

RÉVISION PARTIELLE DU PACOM DE LUTRY - PHASE I

Le premier trimestre de l'année 2023 a été consacré à l'analyse des 63 oppositions (+ 1 remarque) enregistrées à l'issue de l'enquête publique de la révision partielle du plan d'affectation communal (PACom) de Lutry, qui s'est déroulée du 16 novembre au 15 décembre 2022.

Ces oppositions ont mis en évidence plusieurs problématiques en lien, d'une part, avec le périmètre du futur PAC n° 363 Lavaux (dossier soumis à enquête publique par le Canton en 2019 et toujours en traitement au niveau du Grand Conseil) et, d'autre part, avec les mesures de protection découlant de l'instauration d'une nouvelle zone agricole protégée dans la partie Nord du territoire communal.

La Commune de Lutry a dès lors formellement sollicité, par courrier du 9 mars 2023, une rencontre avec Mme Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'État et Conseillère d'État en charge du département des institutions, du territoire et du sport (DITS), afin de débattre de ces problématiques. Une séance a eu lieu le 4 juillet 2023 en présence de la cheffe du DITS, du directeur général de la Direction du territoire et du logement (DGTL), des représentant·e·s du secrétariat du département ainsi que du responsable de la région centre.

Après compléments d'analyse, la DGTL a fait part à Lutry de ses déterminations, pour l'essentiel positives, le 12 octobre 2023. Dès lors, des opérations d'adaptation du dossier PACom ont pu être initiées avec le mandataire en fin d'année 2023, dans la perspective d'une mise à l'enquête publique complémentaire en 2024.

Caroline Valeiras, cheffe de service, Aménagement du territoire et bâtiments, Commune de Lutry

source : Jean-Michel Zellweger

PLAN D'AFFECTATION « EN ARNIER III » À BELMONT-SUR-LAUSANNE

Situé en aval du pont de l'autoroute A9, le plan d'affectation « En Arnier III » a pour but d'accueillir de nouvelles·aux habitant·e·s et emplois au sein de la commune de Belmont-sur-Lausanne. Le plan d'affectation est passé à l'enquête publique en 2022, suscitant 3 oppositions.

Le 10 janvier 2023, une séance a eu lieu réunissant les commissions du Conseil communal et la maîtrise d'ouvrage. Au cours de cette dernière, toutes les questions en suspens ont pu être réglées. Le 9 février, le plan d'affectation a été adopté à l'unanimité par le Conseil communal.

Personne n'ayant fait recours suite à la levée des oppositions, le plan d'affectation a été approuvé par le Canton et est entré en vigueur le 27 juillet 2023. L'enquête publique pour la construction du site est prévue au 1er trimestre 2024.

Catherine Schiesser, conseillère municipale, Commune de Belmont-sur-Lausanne

source : Jean-Michel Zellweger

source : Ville de Pully

PLAN D'AFFECTATION « CHAMBLANDES-DESSOUS » À PULLY

Situé sur le coteau de Chamblandes, en bordure de l'av. Général Guisan, le projet a pour objectif la reconversion des parcelles, propriété de l'ECA, après le déménagement de leur siège dans les hauts de Lausanne. Il prévoit la réalisation d'un quartier mixte mêlant logement en location (dont 20% d'utilité publique), activités et équipements publics.

Adopté par le Conseil communal en mai 2022 avec certains amendements, dont une légère réduction de la densité, le plan d'affectation « Chamblandes-Dessous » a fait l'objet d'un nouvel examen cantonal entre le 17 mai et le 13 juillet 2023 puis d'une enquête publique complémentaire entre le 5 août et le 4 septembre 2023 au cours de laquelle il a suscité plusieurs oppositions.

Le 6 décembre, il a nouveau été soumis au Conseil communal qui a levé les oppositions formulées à l'encontre des modifications du projet.

Sous réserve d'éventuels recours, sa mise en vigueur est espérée dans le courant de l'été 2024, pour une réalisation des travaux dès 2026.

Vincent Chardonnens, adjoint au chef de service, Direction de l'urbanisme et de l'environnement, Ville de Pully

PLAN D'AFFECTATION « BURQUENET SUD » À LUTRY

Le plan d'affectation « Burquenet Sud » qui se trouve au nord-ouest du vieux bourg de Lutry a donné lieu à un référendum lancé par un groupe d'habitant·e·s contre le plan de quartier.

Pour mémoire, par décision du 6 avril 2022, le Conseil d'État a rejeté les deux recours formés par le comité référendaire, d'une part, contre la préparation de la votation communale (recours au sens des art. 117 ss aLEDP) et, d'autre part, contre les résultats de la votation du 28 novembre 2021. Lors de cette dernière, la population de Lutry a accepté par 52.3 % de OUI contre 47.7 % de NON la décision du Conseil communal de Lutry du 7 décembre 2019 approuvant « Burquenet Sud ».

Par arrêt du 6 juillet 2023, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) a rejeté les deux recours interjetés par l'Association Sauver Lavaux ainsi que par Patrimoine Suisse et consorts contre la levée de leurs oppositions au projet par le Conseil communal. Le dossier judiciaire n'est toutefois pas clos, un recours en matière de droit public ayant été formé le 7 septembre 2023 devant le Tribunal fédéral.

Caroline Valeiras, cheffe de service, Aménagement du territoire et bâtiments, Commune de Lutry

source : Commune de Lutry

source : bureau du SDEL

5. L'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES DE DEMAIN

RÉVISION DU PALM 25

Le Comité de Pilotage du PALM a décidé de déposer un projet d'agglomération de 5e génération (PALM 25) en vue d'obtenir des cofinancements fédéraux pour les mesures de mobilité. Le projet, en cours d'élaboration, s'appuie sur le PALM 2016, les études et les projets menés depuis lors à l'échelle communale, intercommunale et sur le périmètre compact de l'agglomération (26 communes).

Le PALM 25 propose des stratégies et des mesures de mobilité, d'urbanisation, de paysage, d'environnement et d'énergie, tout en intégrant des objectifs de durabilité pour répondre aux enjeux climatiques.

Atelier technique - juin 2023
Afin de renforcer le processus d'élaboration du PALM par les 26 communes concernées, près de 60 représentant·e·s techniques des partenaires communaux et cantonaux se sont réuni·e·s lors d'un atelier à Bussigny en juin 2023.

Un temps d'information et de restitution a permis de partager la vision d'ensemble du PALM 25 ainsi que la synthèse des résultats des 5 ateliers techniques menés en avril et mai dans les groupes techniques des schémas directeurs.

Quant au travail collaboratif, il a permis des réflexions autour de six mesures-types. L'atelier s'est conclu par des informations précises sur les mesures à identifier par les communes pour le PALM 25 et par un moment convivial.

Conférence d'agglomération - novembre 2023
Les 26 Municipalités sont amenées à valider le PALM 25, qui sera ensuite approuvé par le Conseil d'État, avant son dépôt auprès de la Confédération, le 31 mars 2025 au plus tard.

Aussi, les représentant·e·s des exécutifs des 26 communes partenaires du projet se sont réuni·e·s en novembre 2023, lors d'une conférence d'agglomération sur le PALM 25.

A la suite des allocutions des autorités, les participant·e·s ont eu l'occasion d'être informé·e·s et d'échanger sur travaux du PALM 25 autour de six stands thématiques : la vision d'ensemble, le paysage, l'urbanisation, la mobilité, l'environnement & l'énergie ainsi que les mesures.

Les travaux se poursuivront en 2024 avec pour point d'orgue une consultation publique durant la phase d'approbation prévue à l'automne 2024.

Bureau du SDEL

Atelier technique avec l'ensemble des communes du PALM le 29 juin 2023 à Bussigny, source : PALM

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX THERMIQUES

L'une des mesures principales de la planification énergétique de l'agglomération Lausanne-Morges est la réalisation d'un plan de développement des réseaux thermiques. À cette fin, la Direction de l'énergie (DGE – DIREN) a organisé une série d'ateliers réunissant les 26 communes de l'agglomération ainsi que les fournisseurs d'énergie.

Ces ateliers ont permis aux participant·e·s de discuter des thèmes suivants :

- l'organisation du développement des réseaux thermiques ;
- le financement et la rentabilisation des réseaux thermiques ;
- l'incitation des clients et de la filière pour les réseaux thermiques ;
- l'autorisation et l'attribution des projets ;
- l'organisation et la gestion de la coopération entre les parties prenantes.

En plus de ces éléments de discussion, ces ateliers ont permis de réaliser un inventaire des projets de réseaux thermiques existants et planifiés jusqu'à l'horizon 2035 d'une part, et d'autre part, de définir une gouvernance facilitant un développement rapide et cohérent des réseaux thermiques en respectant les ressources énergétiques.

Ces échanges ont abouti sur un plan de développement de réseaux thermiques présenté en juin 2023. Canton, communes et fournisseurs ont été invités à s'engager formellement en signant une charte.

Bureau du SDEL

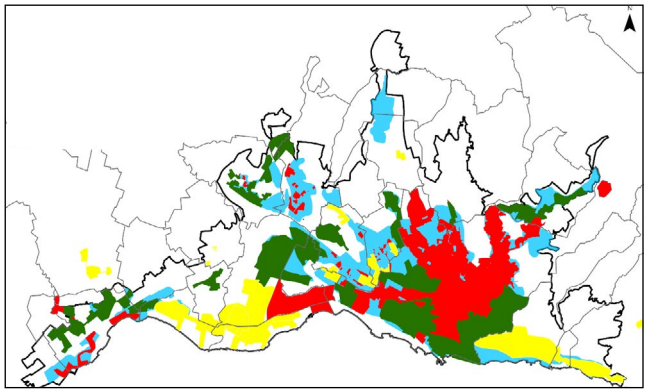

Statut du projet
RT avancés
En développement
Réseaux existants
Planification Énergetique PALM
Périmètre compact PALM

source : DGE

6. QU'EST-CE QUE LE SDEL?

Le Schéma directeur de l'Est lausannois est une structure intercommunale. Le territoire de l'Est lausannois est l'un des cinq secteurs du PALM, le projet d'agglomération Lausanne-Morges. Le SDEL regroupe des politiques, des urbanistes, des géographes, des architectes, ou encore des ingénieur·e·s. Ensemble, ces professionnel·le·s du territoire imaginent l'avenir de l'Est lausannois.

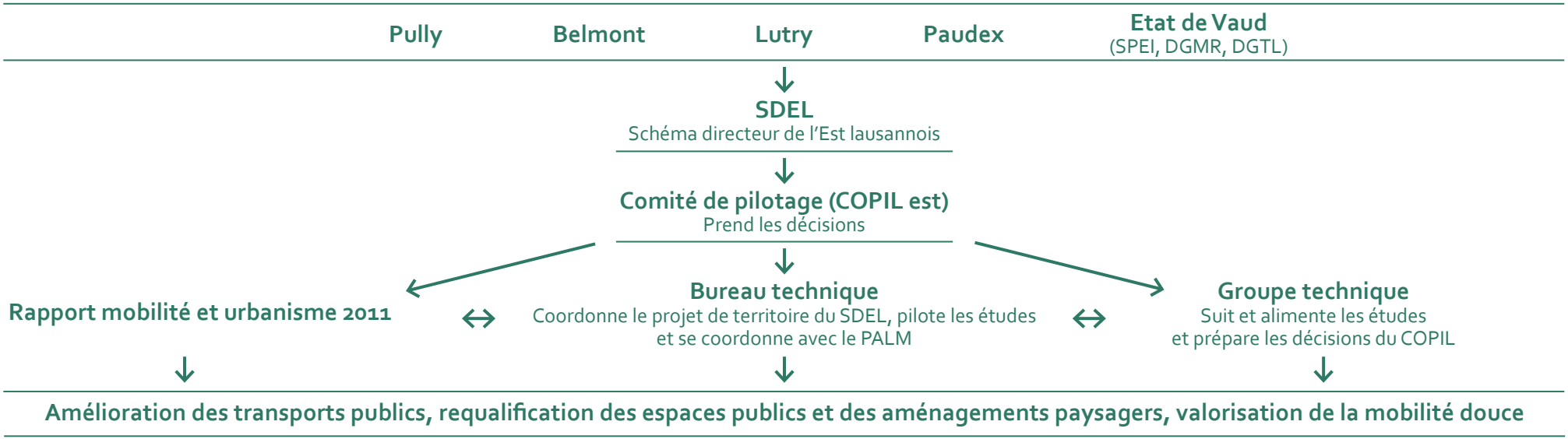

2007
Pour développer une vision globale et coordonner leurs développements, les quatre communes s'unissent et créent le SDEL en 2010.

2011
Le SDEL publie le rapport « Mobilité et urbanisme ». Ce document fondateur pose un diagnostic de la situation actuelle, définit un concept de mobilité et d'urbanisme, et identifie les stratégies et les projets à mettre en œuvre. En bref, c'est le projet de territoire de l'Est lausannois.

Le SDEL se compose de trois groupes, qui interviennent chacun à leur niveau. De leur collaboration naissent des stratégies et des projets de développement intercommunaux.

7. QU'EST-CE QUE LE PALM ?

Le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) vise à coordonner le développement urbain avec la mobilité sur tout le territoire de l'agglomération. Il rassemble le SDEL et ses cousins des quatre coins du territoire : le SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois), le SDNL (Schéma directeur du Nord lausannois), le SDCL (Schéma directeur Centre Lausanne) et le SDRM (Schéma directeur de la région morgienne). Ensemble, ils déclinent les orientations stratégiques établies par le projet d'agglomération global, assurant ainsi la cohérence du développement de toute la région.

Le PALM en chiffres :

66 km²

de territoire

26 communes

regroupées en 5 schémas directeurs

source : Jean-Michel Zellweger

8. L'ANNÉE 2023 EN UN COUP D'ŒIL

Est lausannois

35'528
habitant·e·s à Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully
(31.12.2023, StatVD)

11
lignes de bus

5
gares CFF

46
km de chemins pédestres inaugurés en 2020

72%
des trajets se font en voiture dans l'agglomération Lausanne-Morges
(Microrecensement mobilité et transports, ARE, 2021*)

*année COVID

Le SDEL

2023 est l'année :

- de la réalisation de la mesure d'urbanisation « En Arnier III » ;
- du lancement de l'Image directrice des mobilités actives ;
- de la validation du Concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives ;
- du lancement de la révision du PALM 2025 ;
- de la validation du plan de développement des réseaux techniques du PALM

24'750'000 CHF
cofinancement fédéral obtenu par le SDEL pour la réalisation des mesures infrastructurelles inscrites par les communes dans les trois générations du PALM

2,4
postes de travail au sein du bureau du SDEL

20
profils collaborent aux projets du SDEL et y apportent leur expertise - politiques, urbanistes, ingénieur·e·s, architectes, paysagistes, économistes, chargé·e·s de communication, technicien·ne·s, personnel administratif, etc.

Rapport de gestion Comptabilité du SDEL

Fonctionnement du bureau technique

	Comptes 2022	Comptes 2023
Total	Fr. 266'219.80	Fr. 407'812.00
Canton	Fr. 144'120.00	Fr. 105'845.00
Total Communes	Fr. 139'958.90	Fr. 299'388.00

Chantiers d'études

	Comptes 2022	Comptes 2023
Total	Fr. 57'998.98	Fr. 49'344.20
Canton	Fr. 1'308.56	Fr. 0.00
Total Communes	Fr. 56'680.52	Fr. 49'344.20

Ressources humaines (Bureau technique)

Années	ETP (équivalent temps plein)
2011	0.7
2012	1.1
2013	1.2
2014	1.2
2015	1.2
2016	1.6
2017	1.9
2018	2.0
2019	1.9
2020	1.8
2021	2
2022	1.5
2023	2.4
2024	2.7 (prévision)

source : bureau du SDEL